

355

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 6 : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2016

L'article L.3132-26 du Code du Travail, tel que modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron, confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par an à partir de 2016 et ce au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

L'arrêté municipal qui fixe la liste des dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple ;
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération

intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

Pour l'année 2016, un arrêté doit être pris afin de désigner les dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire serait supprimé.

Le calendrier des dimanches envisagés a été préparé au regard des demandes accordées pour l'année 2015, des demandes émises par deux enseignes pour l'année 2016 et les événements festifs et commerciaux et après avoir consulté des concessionnaires automobiles.

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé, pour l'année 2016, le calendrier ci-dessous, comprenant 12 ouvertures dominicales liées à des événements festifs, commerciaux et à des demandes d'enseigne.

- Dimanche 10 janvier 2016 - 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 6 mars 2016 - Foire de Printemps
- Dimanches 12 et 26 juin - Foire d'été, 1^{er} dimanche des soldes d'été
- Dimanche 28 août - à la demande de l'enseigne Action
- Dimanches 4 et 11 septembre - à la demande des enseignes Action et Carrefour, Foire de rentrée
- Dimanche 9 octobre - à la demande de Carrefour + dimanche de la Journée Nationale du Commerce de Proximité
- Dimanche 27 novembre - à la demande des enseignes Action et Carrefour
- Dimanches 4, 11 et 18 décembre - Maubeuge, ville du Père Noël

Pour l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces de cette branche d'activité correspondent aux actions commerciales des constructeurs (type portes ouvertes), à savoir :

- Dimanche 17 janvier 2016
- Dimanche 13 mars 2016
- Dimanche 10 avril 2016
- Dimanche 12 juin 2016
- Dimanche 18 septembre 2016
- Dimanche 16 octobre 2016
- Dimanches 13 et 20 novembre 2016

Par courrier en date du 04 décembre, ont été sollicités les avis de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et des organisations professionnelles intéressées.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable sur les calendriers, présentés ci-dessus, relatifs aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

2 abstentions : X DUBOIS - C SAVAUX

- **Emet** un avis favorable sur les calendriers, présentés ci-dessus, relatifs aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2016.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY